



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX NORMANDIE

SEANCE DU 16 JUILLET 2020

DELIBERATION N° 2020.052

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie se sont réunis le *jeudi 16 juillet à 14h00* sous la présidence de Monsieur François AUBEY et sur convocation envoyée le *10 juillet 2020*, publiée sur le site internet de la Communauté d'agglomération et affichée au siège à compter du même jour.

Date de la convocation : vendredi 10 juillet 2020

Membres en exercice : 91

Présents : 69

Votants : 86

Etaient présents : Gérard LOUIS, Didier MAUDUIT, Gérard VACQUEREL, Sylvie FEREMANS, Geneviève WASSNER, Evelyne SOPHIE LEBARBIER, Alain DUTOT, Eric BOISNARD, Déborah DUTOT, Patrick FLAMAND, Jean-Pierre GALLIER, Gérard BEAUDOIN, Benoît YCRE, Roger LEPAGE, Christian DECOURTY, Alain MIGNOT, Isabelle LEROY, Michèle RESSENCOURT, Didier PELLERIN, Christophe COLOMER, Thibaut DE JAEGHER, Laurent DELANOË, Thierry EUSTACHE, Denis FRAQUET, Angélique HAVARD, Corinne LECOURT, Corinne LEJEUNE, Angélique PERINI, Sébastien LECLERC, Clotilde VALTER, Caroline VERHAEGHE, Philippe VIGAN, Patrick BEAUJAN, Mireille DROUET, François GILAS, Sandrine LECOQ, Frédéric LEGOUVERNEUR, Roland EDELIN, François AUBEY, Christian ANNE, Jocelyne BENOIST, Michèle BEROUNSKY, Fabien DUMAS, Alain GUILLOT, Bruno LEBOUCHER, Alexandra PETIT, Géraldine TANQUEREL, Christophe PETIT, Xavier CHARLES, CHARBONNEAU Benoît, CHEDEVILLE Daniel, Jacques GARNAVAULT, Etienne COOL, Patrice METAIS, Brigitte HAMELIN, Philippe RATEL, SERVY Jean-Louis, Maxime GIVONE, Christian DE MENEVAL, Hubert LENAIN, Thierry ECOLASSE, Paul CLERADIN, Colette MALHERBE, Alain MARIE, Jacky MARIE, Léa VERSAVEL, Danièle VESQUE, Jean-Paul SAINT-MARTIN, Françoise FROMAGE, Denis POUTEAU,

Etaient absents/excusés : Gilbert DAUFRESNE, Bernard BROISIN-DOUTAZ, Michel BRETTEVILLE, Sylvain BALLOT, Daniel JEHANNE, Marielle GARMOND, Bernard AUBRIL, Johnny BRIARD, Jean-René DESMONTS, Karine LANNIER, Cindy MANGEANT, Nathalie PORTE, Morgane VOISIN, Patrick BEAUJAN, Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Reynald RZEPECKI, Francine ANGEE, Dany TARGAT, Michel DAIGREMONT, Barbara DELAMARCHE, Yvelise DUMONT, Jean-Paul BOURGUAIS,

Pouvoirs : Bernard BROISIN-DOUTAZ donne pouvoir à Sébastien LECLERC, Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE donne pouvoir à Frédéric LEGOUVERNEUR, Francine ANGEE donne pouvoir à Gérard BEAUDOIN, Michel BRETTEVILLE donne pouvoir à Denis POUTEAU, Marielle GARMOND donne pouvoir à Didier PELLERIN, Bernard AUBRIL donne pouvoir à Angélique PERINI, Johnny BRIARD donne pouvoir à Thierry EUSTACHE, Jean-René DESMONTS donne pouvoir à Xavier CHARLES, Karine LANNIER donne pouvoir à Corinne LECOURT, Cindy MANGEANT donne pouvoir à Thibaut DE JAEGHER, Nathalie PORTE donne pouvoir à Sébastien LECLERC, Morgane VOISIN donne pouvoir à Caroline VERHAEGE, Patrick BEAUJAN donne pouvoir à Corinne LEJEUNE, Reynald RZEPECKI donne pouvoir à Jean-Pierre GALLIER, Dany TARGAT donne pouvoir à Benoît CHARBONNEAU, Michel DAIGREMONT donne pouvoir à Danièle VESQUE, Barbara DELAMARCHE donne pouvoir à Alain MARIE, Yvelise DUMONT donne pouvoir à Jacky MARIE

Secrétaire de séance : Christian ANNE

OBJET : FINANCES - EXERCICE BUDGETAIRE 2019 - COMPTES ADMINISTRATIFS DU SIAEP DE LA REGION DE MEULLES FRIARDEL

Rapporteur : Sandrine LECOQ

Après présentation des résultats ;

Ceci exposé et après en avoir délibéré :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU les Comptes de Gestion de Monsieur le Receveur ;

VU les résultats de l'exercice budgétaire 2019 ;

DECIDE d'arrêter les Comptes Administratifs 2019 ainsi qu'il suit :

	BUDGET	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
PRINCIPAL	Résultat 2019	- 970 988,94 €	116 004,41 €	- 854 984,53 €
	Résultat cumulé 2019	- 379 202,46 €	855 940,17 €	476 737,71 €

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **69 POUR**
- **0 CONTRE**
- **17 ABSTENTIONS**

Pour extrait conforme,
Le Président,

François AUBEY

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Caen.
Le Tribunal administratif peut être saisi par voie électronique via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.